

NOTRE AMBITION POUR ESNEUX-TILFF

Déclaration de politique générale pour les années 2013 à 2018

1. UNE MAJORITE FORTE POUR ESNEUX-TILFF

Lors des élections communales du 14 octobre 2012, la majorité communale en place depuis 2006 a été très largement confortée : le groupe MR a légèrement progressé en voix et a conservé sa première place et ses huit sièges et le groupe PS a gagné près de 4% et remporté un 7^e siège. Fort logiquement, les représentants des deux partis sont convenus de reconduire la majorité en place, forte donc de quinze sièges sur vingt-trois. Le Collège communal compte quatre représentants du groupe MR et trois représentants du groupe PS. Trois nouveaux échevins ont été désignés : 2 MR et 1 PS. Six des vingt-trois conseillers communaux élus sont élus pour la première fois : parmi eux, on compte 3 PS et 2 MR.

La présente déclaration de politique générale communale est le fruit de l'accord politique entre les deux partenaires de la majorité.

Comme la majorité précédente, la nouvelle majorité s'est construite sur une volonté forte de collégialité. C'est dans cet état d'esprit que la majorité entend continuer à travailler pendant les six prochaines années. De 2006 à 2012, la majorité a posé les jalons d'une politique dynamique et tournée vers le futur. Les six années qui viennent doivent voir se concrétiser une série de projets qui prépareront notre commune et ses habitants à appréhender l'avenir avec sérénité et quiétude.

2. FINANCES ET ADMINISTRATION

2.1. La gestion financière et budgétaire

Le citoyen est en droit d'attendre de son administration que les finances communales soient gérées en « bon père de famille ».

Nous nous étions engagés, lors de la majorité précédente, à rendre les taxes moins nombreuses, plus lisibles, plus cohérentes, correspondant mieux aux services réellement rendus à la population. Dans ce sens, certaines taxes ont été réévaluées et rééquilibrées en veillant toujours à être inférieures ou égales aux taxes analogues prélevées dans les communes voisines. Il est à noter que ces adaptations ne visent pas l'ensemble de la population mais certaines catégories de comportements

qui peuvent induire des effets négatifs. Sous cette nouvelle législature, la majorité entend continuer la politique fiscale équitable qui a été menée ces six dernières années. L'objectif est d'une part, de garantir une gestion saine, à l'équilibre, des finances communales, d'assurer un contrôle permanent de la pression fiscale et, d'autre part, de tendre, le plus rapidement possible, vers l'équilibre budgétaire.

Pour ce faire, il sera nécessaire, à la fois de maîtriser les coûts de fonctionnement sans affecter les services rendus au public et de s'assurer qu'il y a toujours bien adéquation parfaite entre l'existence de chaque taxe et l'objectif poursuivi. Afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles, les efforts visant à l'amélioration continue des outils de gestion au sein des différents services communaux seront poursuivis

Pour ce qui concerne les investissements, le Collège souhaite travailler de manière plus structurée, via une professionnalisation accrue des services, une gouvernance financière modernisée et la concrétisation d'un plan budgétaire pluriannuel réfléchi et réaliste, permettant de mieux répartir les charges y afférentes.

La commune s'inscrira dans davantage de démarches supra-communales de fournitures et d'achats groupés (avec d'autres communes limitrophes, la Province de Liège, etc.)...et ce, notamment, pour réaliser des économies d'échelle, et donc réduire le coût de certains postes de dépenses, avec le souci de garantir des services toujours plus efficaces. Elle améliorera la politique de recherches de subsides afin de continuer à développer les actions et les infrastructures au service et à la disposition de la population.

Enfin, les différentes pistes de réflexions et de recherches élaborées ces six dernières années concernant la mise en œuvre de « tableaux de bord » et d'autres outils d'analyse, tout comme la création d'une régie communale autonome et d'une agence de développement local, doivent être concrétisées et voir le jour.

2.2. Le personnel communal au service du citoyen

Le citoyen est en droit d'attendre de son administration un service efficace, rapide, transparent, de qualité et neutre. Nous nous y sommes employés, au cours des six dernières années, notamment via l'adoption d'un règlement spécifique interdisant le port de tout signe convictionnel ostentatoire, tant dans l'administration communale que dans les écoles communales.

Les agents communaux ont le droit de travailler dans un cadre valorisant. Une vaste réorganisation des services communaux a été entamée ces dernières années. Ses objectifs principaux sont d'optimiser les conditions de travail des agents et de rendre un meilleur service au citoyen, le tout en maîtrisant les dépenses de la commune.

La majorité continuera à encourager la formation et la mobilité de ses agents. Elle sera également attentive à favoriser l'insertion au sein du

personnel communal de travailleurs issus du CPAS (art 60), de la Noria (travail d'intérêt général) ou encore de formation insertion (AWIPH)...

Le travail entrepris doit être poursuivi avec la volonté réaffirmée d'améliorer encore les relations entre l'administration et les citoyens.

3. LES AXES FORTS DE NOTRE AMBITION

La majorité travaillera activement et de manière volontariste dans tous les domaines qui lui incombent et qui participent au bien-être des citoyens de notre commune. Néanmoins, une politique de gestion dynamique et proactive réclame la définition d'une liste de priorités. Celles retenues par la majorité peuvent être regroupées sous les 10 grands axes suivants, par ordre alphabétique :

1. Avenir : transformer nos atouts en richesses
2. Développement économique, touristique et culturel
3. Energie, environnement
4. Enseignement, jeunesse et petite enfance
5. Mobilité
6. Sécurité
7. Solidarité
8. Travaux, propreté
9. Urbanisme, logement
10. Vie associative et sportive

Chacun de ces axes est instruit par le ou les échevin(s) compétent(s), mais porté par l'ensemble du Collège et soutenu par la majorité au sein du Conseil communal.

3.1. Avenir : transformer nos atouts en richesses

Notre commune n'est pas seulement un territoire, aussi naturel et accueillant soit-il. C'est aussi et d'abord une communauté de femmes et d'hommes qui vivent ensemble, se rencontrent, travaillent, se divertissent, communiquent...

Gérer la commune, c'est s'occuper, en même temps, du territoire et des gens qui y vivent. La gestion communale doit être au service de la population et doit mettre tout en œuvre pour favoriser le développement socio-économique et touristique d'une commune où les enfants peuvent grandir dans la sérénité, où il est agréable de flâner et faire ses achats. Une commune où il fait bon vivre, tout simplement...

C'est ainsi que toutes ces ressources, humaines et naturelles, activées à bon escient, avec dynamisme, conviction et respect, deviendront des richesses.

Pour y arriver, il faut de la volonté, de l'imagination, de l'entraide. Il faut savoir unir ses forces et définir ensemble ses objectifs. Il faut se concerter et agir.

Des décisions factuelles nous tournent indubitablement vers la modernité, l'avenir. Ainsi, récemment refondu, le site internet communal sera continuellement étoffé. Augmenter encore le nombre de documents administratifs disponibles permettra à la population de devoir se déplacer moins encore. Le site web communal se veut être le prolongement naturel et actualisé des informations diffusées à intervalles réguliers dans les brochures communales. Il continuera à offrir aux associations culturelles, aux organisations de jeunesse, aux écoles, aux syndicats d'initiative, aux associations de commerçants, aux clubs sportifs, ..., un espace destiné à annoncer leurs activités respectives.

La commune continuera à s'inscrire dans des projets novateurs visant tant à faciliter les démarches administratives du citoyen qu'à lui rendre son cadre de vie plus harmonieux et en adéquation avec les réalités quotidiennes.

3.2. Développement économique, touristique et culturel

Un large consensus existe depuis longtemps pour considérer que notre commune est et doit rester essentiellement riche de son environnement et de son cadre de vie. Cette volonté commune réduit fortement les possibilités de réserver des zones à bâtir pour le développement économique.

Dans ce contexte, il est clair que la donnée essentielle d'entreprendre doit venir des commerçants et des indépendants. Aux pouvoirs publics de prévoir, de favoriser, d'encadrer. Ainsi, nous avons mis en place de nouvelles activités qui attirent du public : foire horticole, marchés de Noël, balade gourmande, WE Wallonie bienvenue, etc. Cette politique innovante doit être maintenue. Et donc, de nouveaux projets, allant dans le même sens, seront imaginés et mis en place.

Mais cela ne suffit pas. Ce dynamisme doit être soutenu par une politique plus structurelle.

Le centre d'Esneux sera complètement repensé et redynamisé, avec l'aide de professionnels, afin de lui rendre son attrait convivial. Il faudra tenir compte de la présence toute proche de l'Escale afin de l'intégrer dans la dynamique commune souhaitée.

A Tilff, le nouveau pont projeté par la Wallonie oblige à redéfinir l'aspect et la destination des bords de l'Ourthe depuis le parking du Parc Saucy (qui doit être aménagé de manière à s'en trouver davantage sécurisé) jusqu'aux quais en passant par la place de Tilff et ses environs immédiats. Là encore, l'objectif est de redynamiser l'espace public, le commerce et l'accueil des touristes, notamment en tenant compte de l'attractivité grandissante du secteur Horeca.

Nous voulons une commune forte qui favorise l'économie locale pour offrir davantage de services de proximité et de qualité aux citoyens.

Dans ce cadre, nous voulons renforcer les synergies avec les différents acteurs de développement économique. Ces grands projets se feront en concertation avec tous les acteurs concernés, habitants et commerçants. A cet effet, une Commission consultative des commerçants et indépendants sera mise en place afin de renforcer le dialogue.

Nous voulons une commune attrayante qui met en valeur son patrimoine et le charme de ses villages et hameaux. Dans ce cadre, nous voulons notamment : promouvoir un tourisme de qualité via l'Office du tourisme ; se réapproprier le marché d'Esneux, en le rendant plus convivial et en promouvant l'artisanat et les produits locaux ; nous employer à trouver une solution pour la reconversion des Prés de Tilff ; développer l'écotourisme et préserver le patrimoine architectural et naturel de la commune.

Le développement culturel est aussi essentiel. Il doit contribuer lui aussi à l'attractivité touristique de la commune. Au cours de la dernière législature, la commune d'Esneux a accordé une attention sans précédent à la culture. Cet effort sera poursuivi. Il convient d'assurer la continuité des manifestations culturelles existantes mais aussi d'en susciter de nouvelles et d'améliorer encore la diffusion la plus large possible de l'information à cet égard.

La commune continuera à mettre en valeur nos artistes. L'opération « Ouvrons les ateliers » sera perpétuée et adaptée aussi souvent que nécessaire en collaboration étroite avec nos artistes.

La politique d'acquisition d'œuvres d'artistes locaux sera poursuivie et il conviendra de mieux valoriser nos collections en les faisant davantage connaître. Par exemple, plusieurs emplacements communaux sont encore parfaitement susceptibles de se voir orner des œuvres de nos artistes.

Enfin, la commune s'emploiera à rechercher les moyens nécessaires, essentiellement les subsides, à la réalisation de la phase 2 de l'Escale, à savoir l'aménagement de la salle polyvalente prévue.

Autre facteur essentiel de développement économique sur le territoire de la commune : l'agriculture. Son maintien participe à la cohésion sociale et protège la biodiversité et plus globalement nos espaces verts. La majorité s'engage à la soutenir.

3.3. Energie, environnement

Vu l'augmentation constante du prix du mazout de chauffage et de l'énergie en général, d'autres sources d'énergies seront envisagées. Les travaux d'isolation des bâtiments communaux et de pose de panneaux photovoltaïques seront poursuivis.

Des audits énergétiques de nos infrastructures seront réalisés. L'installation de dispositifs de télégestion énergétique des écoles, salles et autres bâtiments communaux sera évaluée.

La gestion des déplacements des véhicules communaux sera optimisée afin de réduire le coût énergétique.

La commune veillera à adapter les primes énergétiques octroyées par la commune pour les rendre compatibles avec l'évolution des différentes aides proposées par la Wallonie.

Les pratiques communales durables seront favorisées, notamment par les actions du plan communal du développement de la nature (PCDN), l'Agenda 21 et du plan Maya et ce en vue de favoriser la biodiversité et préserver l'équilibre écologique dans notre commune. La politique de transformation de terrains communaux non bâtis en prés fleuris et la plantation d'essences « mellifères » pour protéger les abeilles, les insectes pollinisateurs et les oiseaux sera accentuée.

Berceau de la Fête des arbres depuis plus de cent ans, Esneux veillera à sa réputation et poursuivra sa politique visant à replanter un maximum d'essences de feuillus. La célébration du 110^{ème} anniversaire en 2015 sera une nouvelle fois l'occasion de la mise en valeur de cette richesse communale.

La gestion de la chasse en nos forêts retiendra également l'attention de la majorité afin d'empêcher la prolifération des sangliers. Il conviendra en outre de surveiller la population de chevreuils sur base d'un comptage scientifique.

Le réaménagement des sentiers de promenades et des voies de liaisons entre les hameaux sera maintenu et renforcé.

Le caractère de "forêt sociale" des bois communaux sera privilégié tout en veillant à l'équilibre de la faune et la flore. Le développement d'une politique de réaménagement ou de création de nouveaux espaces verts sera envisagé.

La lutte contre la prolifération des espèces invasives sera poursuivie.

Le sort de la décharge des Haïres continuera à être suivi avec attention par le Collège communal, en collaboration avec la Spaque.

3.4. Enseignement, jeunesse et petite enfance

La priorité est au développement d'un enseignement communal de qualité et pour tous. Plus qu'un lieu d'apprentissage scolaire, l'école doit être un lieu de vie, d'ouverture sur le monde et d'épanouissement pour l'enfant.

Dans une société où la violence s'introduit de plus en plus fréquemment, la majorité entend réaffirmer au sein de l'école, les notions fondamentales que sont le respect de chacun et celui dû aux enseignants, l'écoute réciproque, le goût du travail bien fait, le sens de l'effort. L'école doit être un espace de vie, plus qu'un simple lieu de travail, où chacun a sa place et a la possibilité d'interagir avec son environnement, telle est la clé du chemin qui mène à la responsabilisation de chacun. A cet égard, les outils seront mis en place pour promouvoir, notamment, une alimentation saine et équilibrée dans les écoles (collations et repas sains, produits locaux, potagers...).

Outre le fait que l'enseignement doit être gratuit, l'école doit également « s'ouvrir au monde ». Des recherches de partenariats externes tels que l'ADEPS, les musées, les écoles de musique, les échanges, les voyages seront mises en place.

- Les mêmes avantages sociaux pour tous

Même si, en tant que pouvoir organisateur, le conseil communal a pour priorité le développement de l'enseignement communal, la majorité fait sienne la maxime « un enfant égale un enfant ». Ainsi, la majorité continuera à appliquer strictement le décret sur les avantages sociaux. Un contrôle strict et permanent quant à l'utilisation des sommes versées par la commune dans ce cadre sera effectué.

- Des locaux et un équipement de qualité

Une des premières missions de la commune doit être d'assurer un accueil de qualité dans les bâtiments scolaires communaux. Un entretien régulier des bâtiments doit être assuré. Nous faisons une priorité de l'établissement, en collaboration étroite avec les directions, d'un cadastre des besoins réels des établissements. Un calendrier des travaux à entreprendre sera établi en fonction des priorités et les moyens financiers et humains nécessaires seront dégagés.

Il doit en être de même en ce qui concerne les équipements des écoles. Ceux-ci doivent être modernisés et adaptés aux nouvelles technologies. Le remplacement du matériel se fera de manière programmée et en ayant une vision à moyen et long terme.

La majorité s'engage à initier le dossier de rénovation et d'agrandissement de l'école de Montfort.

- Renforcer le dialogue et la collaboration

Les relations entre les directions d'école et les responsables communaux doivent être renforcées et un véritable échange doit s'installer.

Dans le même ordre d'idées, la collaboration entre les écoles et les secteurs de la vie associative doit également être renforcée (au niveau de la culture et du sport par exemple). Des synergies seront mises en place afin de permettre une intégration maximale des enfants dans la vie de leur commune (par un cours de citoyenneté ou d'éducation civique par exemple).

- Accueil Temps Libre

Une attention particulière sera apportée à l'accueil extra-scolaire des enfants. Il conviendra d'assurer un service de qualité et de veiller à la formation permanente des accueillant(e)s. Une offre complète et diversifiée doit être assurée pour tous les enfants (notamment via le respect de la convention sur les avantages sociaux). La commission communale de l'accueil devra être dynamisée afin de devenir un véritable lieu d'échanges entre professionnels de terrain.

Outre l'optimisation des structures d'accueil extra-scolaire, de nouvelles places d'accueil pour les 0-3 ans seront recherchées.

- Abords des écoles

Le problème de l'accessibilité et de la sécurité d'accès aux écoles devra également être solutionné. La problématique globale de la mobilité aux alentours de l'école de Montfort doit être prise en considération.

En matière de jeunesse, un accent tout particulier sera mis à la reconnaissance de la Maison des Jeunes (JET). Des ateliers (sports, hip-hop, graff, musique), des actions (Esneux street contest...), des activités mixtes au sein de la maison des jeunes seront développés ainsi que les projets intergénérationnels.

La commune organisera des contacts réguliers avec les mouvements de jeunesse.

Des pistes d'accueil pour les jeunes de Tilff seront recherchées.

Enfin, des projets permettant à des étudiants de travailler à des projets collectifs et d'intérêt général pendant l'été (été solidaire), seront mis en place.

3.5. Mobilité

Après avoir concrétisé certaines recommandations du Plan intercommunal de mobilité (notamment la liaison vers le CHU), la majorité a initié un « Plan communal de mobilité » qui tient compte des besoins de chaque type d'usagers. Celui-ci porte sur l'ensemble de la commune et vise à étudier les endroits les plus problématiques.

L'objectif de la majorité reste d'accroître une meilleure liaison entre les hameaux et les centres tout en favorisant la mobilité douce. Mais il faut aujourd'hui aller plus loin en assurant une mobilité plus grande au sein même des différents quartiers et en rendant ceux-ci au maximum à leurs habitants.

L'accès aux personnes à mobilité réduite sera également renforcé et amélioré, principalement dans les centres, bâtiments publics, transports en commun, les abords du centre de revalidation du CHUOA...

Une politique stricte sera appliquée pour les infractions liées au stationnement de véhicules non autorisés sur les places de parking réservées aux personnes handicapées et sur les trottoirs.

3.6. Sécurité

Par sa proximité avec la population, la commune est un des niveaux de pouvoir le mieux adapté pour répondre aux inquiétudes éventuelles de ses habitants en matière de sécurité. Il est donc essentiel de renforcer celle-ci.

Mais la question de la sécurité est souvent émotionnelle et donc toujours délicate.

Notre bilan en matière de sécurité est important, mais le travail doit être poursuivi.

En adoptant à la fin de 2011, pour la 1^{ère} fois en Wallonie, un plan local de sécurité intégré, la volonté de la majorité était de mettre en place des habitudes de travail, une forme de responsabilisation de l'ensemble des acteurs locaux et de développer une cohérence entre les diverses interventions. Le « Diagnostic Local de Sécurité » de notre commune est un relevé des insécurités premières ressenties par les habitants : son objectif est de mieux définir les attentes de chacun et ainsi de faciliter une mise en œuvre des actions de sécurité. Le Diagnostic Local de Sécurité doit être actualisé afin qu'il soit mis en œuvre à partir de 2013.

La visibilité des agents de quartier sera améliorée et ils devront intervenir de façon accrue en cas d'incivilités de toute nature. Parallèlement, un nouvel agent constatateur devrait être engagé ainsi que deux gardiens de la paix. A cet égard, la tolérance zéro doit être de mise.

Les informations diffusées par la police devront être plus nombreuses et régulières. Une véritable interaction doit voir le jour entre les citoyens et la police. Le climat de confiance en sera ainsi renforcé.

Un système préventif de contrôle de la vitesse a été mis en place sur l'ensemble de la commune. Il faut maintenant passer à la phase répressive pour les zones les plus sensibles.

Le placement de caméras de surveillances pour les endroits stratégiques, dans le respect total des règles relatives à la vie privée évidemment, sera étudié.

Enfin, en collaboration notamment avec les services de la Province, l'encadrement pour les personnes battues (femmes, personnes âgées, ...) sera renforcé. Elles devront pouvoir être accueillies dans un endroit où elles se sentent bien, en confiance, et rencontrer des personnes avec lesquelles elles vont pouvoir dialoguer en toute liberté, sans crainte.

3.7. Solidarité

La situation économique générale se dégrade, les personnes isolées avec enfant(s) sont de plus en plus nombreuses. La commune se doit, dans la limite de ses compétences, d'être au plus près des préoccupations de ses citoyens. Les conditions de santé et de bien-être de l'ensemble de la population, toutes générations confondues, doivent rester au centre de l'attention.

La priorité est de mettre en place une politique préventive en matière de santé publique et d'œuvrer pour l'amélioration continue des structures, services et équipements. Une attention particulière sera accordée aux besoins spécifiques des enfants, des seniors et des personnes à mobilité réduite.

La commune encouragera l'accès à la santé pour tous et poursuivra sa collaboration avec les services de Prévention Santé publique afin de développer des actions et campagne de dépistage et de prévention (MST, cancer, drogues, alcool...), d'assurer la promotion du sport pour les PMR ainsi que des attitudes saines et de bien-être pour tous (Je cours pour ma forme, ...).

Elle explorera la possibilité d'acquérir, à l'aide de subsides, un véhicule adapté pour le transport des personnes à mobilité réduite.

Enfin, les projets intergénérationnels, en partenariat avec les associations locales, la maison des jeunes et les écoles, les conseils consultatifs des Seniors, des Ados et des Enfants, seront poursuivis.

En ce qui concerne le Plan de Cohésion sociale, la priorité est au développement marqué des activités liées à son application (création de lien social, concertation des Comités de quartier, fête des voisins, projets santé,...). Dans la continuité, un échevinat de la vie associative est créé.

La commune continuera à travailler activement à la recherche de subsides auprès des autorités supérieures pour développer des activités créant du lien social entre les habitants de notre entité. La commune travaillera en concertation et en synergie avec le CPAS pour ces matières.

Le CPAS d'Esneux-Tilff n'est pas uniquement accessible aux bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Il est un acteur important concernant l'aide sociale et l'action sociale. Il permet à tous de bénéficier de nombreux services notamment en matière d'aide et de soins à domicile ou de médiations de dettes.

Les services de l'Action sociale représentent autant de thématiques qui, en complément de l'aide permettent à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. En effet, la santé, le logement, l'endettement, l'énergie, l'insertion et l'aide à la jeunesse sont autant de sujets qui concernent chaque citoyen à certains moments de sa vie.

Le CPAS doit continuer à s'outiller et se spécialiser afin de suivre chaque évolution ou changement afin de rendre à la population un service dynamique et des informations actualisées.

Il faut assurer une formation adéquate d'un assistant social du CPAS concernant les problématiques spécifiques rencontrées par les jeunes arrivants sur le marché de l'emploi après leurs études.

La commune, en concertation avec le CPAS, doit être plus attentive aux aînés, notamment ceux qui ont des difficultés physiques temporaires ou définitives.

Les diverses mesures prises aux autres niveaux de pouvoir risquent d'entraîner certains nouveaux flux de personnes vers le CPAS. Notre volonté de chercher des voies d'intégration concrètes pour les publics les plus défavorisés de notre commune doit nous conduire à des solutions concrètes, par exemple par les mises à disposition d'art.60 et art.61.

Les services proposés en amont du CPAS doivent être mieux connus. Ainsi pour les frais d'ambulance, les déplacements vers l'hôpital ou les visites médicales, un « taxi social » a été créé pour pallier l'absence d'une possibilité de déplacement. Cette information n'est pas encore assez largement connue. Il en est de même pour les devis concernant les lunettes, les dents, ..., le prêt de matériel de la croix rouge, des mutuelles, etc.

Le CPAS doit lutter contre la fraude sociale (domiciles fictifs et revenus non déclarés). L'aide doit être juste et justifiée. Lutter contre la fraude à l'aide sociale, c'est assurer de ne pas mettre en péril l'ensemble du processus de solidarité.

En matière de logements sociaux, commune et CPAS veilleront à développer et à renforcer les collaborations avec Ourthe-Ambève Logement et l'AISOA. De même, la majorité entend évaluer pour les renforcer, les différentes politiques spécifiques en matière d'habitat permanent dans les campings.

Des projets participatifs pour les conseils consultatifs des enfants, des adolescents et des seniors seront mis en place.

Dans le cadre de notre politique de retour à l'équilibre budgétaire, une réflexion en profondeur doit être menée en début de législature afin que des synergies ainsi que des économies d'échelle entre le CPAS, la commune et les deux crèches soient mises en place.

3.8. Travaux, propreté

Les travaux font partie des missions de base de la commune. Nous disposons d'un service professionnalisé : la planification des tâches fera l'objet d'une priorité absolue.

Cela passera par la mise en place d'une gestion proactive des missions à accomplir dans la maintenance de voiries (chaussées, trottoirs, égouttage), du petit patrimoine, des espaces verts et des bâtiments communaux.

Un cadastre précis des infrastructures communales sera élaboré afin de prioriser la programmation des interventions et optimiser la planification de celles-ci. A ce titre, l'acquisition d'un outil informatique spécifique à ce type de gestion sera réalisée pour émettre notamment l'édition d'ordres de travail précis à destination des ouvriers communaux.

Pour réaliser ses missions, le service travaux devra continuer à disposer d'un outillage et d'un parc automobiles performants, leur renouvellement fera l'objet d'une planification pluriannuelle.

Le service travaux centralisera les demandes d'interventions des citoyens notamment via la mise en place d'une adresse courriel, permettant ainsi d'améliorer le suivi des demandes. L'usage d'un système d'alerte SMS pour informer des chantiers/travaux en cours ou en passe d'être entamés, des risques d'intempéries et de calamités,... sera développé.

La propreté publique doit rester une action prioritaire de cette nouvelle législature. Les moyens humains et techniques mis en place lors de la précédente législature seront maintenus et encore amplifiés au cours de celle qui s'ouvre.

La commune développera une stratégie ambitieuse, notamment en fixant les lieux et les périodes qui nécessitent une action prioritaire. La titularisation du personnel, amené à effectuer ces travaux de propreté, sera appliquée. Les hameaux ne seront pas oubliés. Les brigades réaliseront de manière simultanée et pluriannuelle au sein d'une même zone les opérations de tontes, d'élagages, de nettoyages et d'entretiens de voiries. Il conviendra également d'améliorer la gestion des espaces verts par la titularisation du personnel en charge de l'entretien de nos parcs.

L'entretien du réseau d'égouttage sera planifié de sorte qu'il soit pratiqué régulièrement, évitant ainsi les actuelles nombreuses interventions réalisées dans l'urgence en cas d'obstructions des avaloirs et conduits.

Il conviendra de renforcer encore la lutte contre les incivilités et le rappel à chacun - si nécessaire - de ses obligations en matière d'entretien de sa propriété et de ses abords. En cas de non-respect d'une obligation légale ou réglementaire dûment constaté et rappelé au contrevenant, une sanction administrative sera appliquée.

En ce qui concerne la collecte des déchets ménagers, l'encouragement de la collecte des matières organiques devra permettre à nos concitoyens de diminuer leur facture. Les abords des bulles à verre feront l'objet d'aménagements afin d'améliorer leur propreté et leur intégration dans leur environnement immédiat. L'enfouissement de certaines bulles à verres sera encouragé grâce aux subsides potentiels.

3.9. Urbanisme, logement

Disposant d'un patrimoine environnemental et bâti de qualité, la majorité souhaite, plus que jamais, valoriser ses atouts touristiques et de bien-être de premier plan. Notre commune offre un cadre de vie bucolique et accueillant à ses habitants. Son caractère semi-rural a été réaffirmé sous la précédente législature. Les projets urbanistiques continueront à être étudiés avec cette volonté politique constante, tout en maintenant la possibilité, pour les jeunes couples notamment et tous ceux qui le désirent, de s'installer sur la commune.

Pour sauvegarder le caractère semi-rural de la commune une politique stricte, équitable et objective sera menée en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ceci ne signifie évidemment pas qu'il faut renoncer à tout projet immobilier sur le territoire communal ou qu'il faut interdire toute architecture contemporaine ou originale. En revanche, il s'agit de veiller à autoriser des projets qui respectent les lignes de force du paysage et qui s'inscrivent dans le cadre bâti et non bâti existant (notamment en respectant le bâti traditionnel de nos villages et hameaux dans les choix opérés en termes de gabarit des constructions et de matériaux).

Une attention particulière sera accordée au défi que constitue la réduction des consommations en énergie au stade de la délivrance des autorisations administratives, telles que les permis d'urbanisme, d'environnement et unique.

Le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) devra être révisé afin de diminuer le nombre trop important de dérogations dans les dossiers. Une éventuelle révision du plan de secteur peut s'envisager, mais avec la plus grande prudence. L'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation doit être réfléchi sous l'angle des questions de mobilité et en évitant la dispersion de l'habitat.

Une politique dynamique en matière de logement sera maintenue. Elle aura notamment pour objectif de faciliter l'accès au logement. Dans cette optique, la création de logements « tremplins » sera étudiée en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux du logement.

La volonté est de travailler à un équilibre entre les différents types de logements sur la commune (standing, moyen, social).

Dans le cadre du plan HP, la commune poursuivra la politique de réinsertion socio-économique des personnes habitant dans un équipement à vocation touristique, de relogement et de suivi post relogement en lien avec la Wallonie.

La commune visera à augmenter l'offre en matière de logements d'urgence et de transit afin de répondre aux besoins des personnes en situation précaire.

Elle accentuera sa stratégie systématique de lutte contre les marchands de sommeil, l'insalubrité, l'inoccupation des logements ou encore la division d'immeubles aux surfaces inférieures aux limites légales.

La commune amplifiera son action visant à identifier les logements insalubres et surpeuplés, par une coordination entre les services de police, de la population, de l'urbanisme et du CPAS.

La commune poursuivra sa collaboration avec l'Agence immobilière sociale et Ourthe-Amblève logement par la prise en gestion de logements privés ou tout mécanisme de conventionnement permettant d'encadrer le loyer et la qualité du logement. Elle poursuivra également le développement du logement social ou moyen via l'Ourthe Amblève Logement, la Société wallonne du logement, l'Agence Immobilière Sociale ou le Fonds Wallon du logement.

La commune identifiera et remettra sur le marché locatif les logements inoccupés en incitant les propriétaires à collaborer avec l'Agence immobilière sociale précitée.

Enfin, il sera veillé à la mixité sociale lors de la construction d'ensembles de logements.

3.10. La vie sportive et associative

Sous la précédente législature, la collaboration avec les clubs sportifs s'est accrue. L'effort doit être maintenu et encore accentué.

Les clubs sont des vitrines pour la commune. Ils reçoivent chaque semaine beaucoup de sportifs des autres communes. A ce titre, c'est notre devoir de les soutenir dans l'entretien et le développement des infrastructures d'accueil. Il s'agit ici tant des infrastructures internes, qui à quelques exceptions près doivent rester sous la maîtrise des clubs sportifs, que des alentours qui méritent d'être mis en valeur.

Trop peu de citoyens d'Esneux et de Tilff connaissent les résultats sportifs de nos clubs. Certes, ces résultats n'ont pas leur place dans le W-E sportif, mais la majorité entend faire en sorte qu'une meilleure information soit organisée au sein de la commune et que les exploits de nos sportifs soient davantage mis en valeur.

Enfin, afin notamment, de proposer une offre sportive renforcée, la synergie entre les clubs locaux, le R.C.A.E. du Sart-Tilman et d'autres clubs externes utilisant le territoire communal sera favorisée. Le programme de l'Académie provinciale des sports (psychomotricité, accoutumance à l'eau) ainsi que la politique active de stages sportifs pour les enfants pendant les vacances scolaire seront poursuivis et développés. Des activités spécifiques destinées aux enfants atteints de handicap seront développées.

En ce qui concerne la vie associative, celle-ci fait partie de notre culture communale et est donc d'autant plus importante. Elle est composée de bénévoles qui y consacrent parfois une grande partie de leur temps.

Chaque type d'association doit avoir le même interlocuteur communal, la même écoute et le même respect. La neutralité du pouvoir communal doit être renforcée vis à vis de toutes les associations. Il est essentiel d'assurer une communication effective entre la commune et tous ces « petits » investisseurs de temps.

La lutte contre les stéréotypes (fille/garçon, orientation sexuelle...), passe certes par les écoles mais aussi par les clubs sportifs en donnant à tous les professionnels qui participent à l'éducation des jeunes et des enfants (éducateur, professeur, animateur,...) des outils qui leur permettent de lutter contre ces stéréotypes.

Notre patrimoine folklorique à l'intérieur et à l'extérieur de la commune ou à l'étranger, doit être renforcé. Le folklore est un atout majeur dans le monde associatif et amène beaucoup de visiteurs. L'ouverture de l'Office du Tourisme communal participera notamment à cette mise en valeur.

Une journée annuelle d'aide et d'information aux organisations bénévoles sera organisée dont l'objectif essentiel sera pour chacun de bien connaître ses droits et devoirs en matière d'ASBL et de se retrouver pour échanger sur ses projets.

Enfin, les rencontres avec les riverains ont été accrues ces dernières années. Il faut continuer dans cette voie. D'une manière générale, il faut favoriser la communication du "tout public" avec les associations.

4. CONCLUSION

La majorité MR-PS qui gèrera la commune d'Esneux pendant ces 6 prochaines années a été confortée par les électeurs lors du scrutin du 14 octobre 2012. Elle est composée de femmes et d'hommes, tant au Collège qu'au Conseil et au Conseil CPAS qui entendent gérer le bien public au bénéfice de tous les habitants. Les années qui s'ouvrent devant nous s'annoncent pleines d'incertitudes et de défis. L'évolution institutionnelle et politique du pays, la crise économique internationale et ses conséquences financières et sociales bien réelles pour chacun justifient pleinement que la commune joue son rôle de pouvoir de proximité, d'écoute et de solidarité. C'est ce rôle que nous entendons remplir avec le souci réaffirmé de la bonne et saine gestion des moyens financiers limités dont nous disposons. Puissent les formations politiques de l'opposition participer également de manière constructive à la gestion communale.